

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Département L'an deux mil quinze,
L'Allier le trois septembre à 20 heures 00
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Alain
DETERNES.

Convocation
du 18/08/2015 Etaient présents : Mrs Patrick AMATHIEU,
Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE,
Jean-Bernard CONTOUX, Alain DETERNES, Jean-
Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD,
Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Mmes Elena
BARANSKI, Michèle CARLIER, Annie WEGRZYN.

Membres en
exercice :15 Excusée : Mme Audrey TORRES.
présents :14 Pouvoir :Mme Audrey TORRES a donné pouvoir
à M. Jean-Marc DUMONT.
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Jean-Bernard CONTOUX a été élu secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ANNEE 2015 N°22/2015

Annule et remplace la délib N°19/2015 du 27/05/2015

Vote Pour: 15 Vote Contre:0 Abstention :0

Le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 27/05/2015 N°19/2015.

Compte tenu des différents travaux nécessaires sur les bâtiments existants, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2015, programme général d'aide pour les gros travaux d'entretien des équipements existants au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 245 944.57 euros HT.

- * épicerie solidaire travaux de couverture
- * rénovation préfabriqué
- * salle de la gare carrelage isolation et menuiseries
- * école maternelle isolation combles et remplacement chaudière
- * salle des fêtes isolation combles, remplacement chaudière et couverture

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat pour la réalisation de travaux au titre de l'année 2015 sur le programme général d'aide pour les gros travaux d'entretien des équipements existants au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 245 944.57 euros HT. et approuve le plan de financement joint.

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE L ANNEE 2016 AUPRES DU MINISTERE DE L INTERIEUR
SUR LA RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL
N°23/2015**

Annule et remplace la délib N°20/2015 du 27/05/2015

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Compte tenu des différents travaux nécessaires sur les bâtiments existants, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire année 2016, pour la rénovation d'un bâtiment communal au taux maximal sur un montant estimatif de 184 616.32 euros HT.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016 pour la rénovation d'un bâtiment communal au taux maximal sur un montant estimatif de 184 616.32 euros HT. et approuve le plan de financement joint.

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DE L'ANNEE 2016 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
SUR LA RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL
N°24/2015**

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Compte tenu des différents travaux nécessaires sur les bâtiments existants, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du conseil régional au titre du FEADER de l'année 2016 sur la mesure 7.4 du Feader régional, pour la rénovation d'un bâtiment communal au taux maximal sur un montant estimatif de 184 616.32 euros HT.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016 pour la rénovation d'un bâtiment communal au taux maximal sur un montant estimatif de 184 616.32 euros HT. et approuve le plan de financement joint.

**ADHESION DES 3 COMMUNAUTES D AGGLOMERATION DE MONTLUCON –
MOULINS - VICHY
N°25/2015**

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 :

"Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides".

Dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de VICHY, MONTLUCON et MOULINS, ont demandé leur adhésion au SDE03.

.../...

Suite de la délib. N°25/2015

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après délibéré, à l'unanimité ou à la majorité absolue des membres présents,

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUCON, MOULINS et VICHY au SDE03.